



Info Stat



Observatoire économique et social

Bobigny, le 22 novembre 2021

L'emploi des salariés agricoles
Conjoncture MSA trimestriel

L'emploi agricole au 4^{ème} trimestre 2020

Au 4^{ème} trimestre 2020, le nombre d'heures de travail est en baisse (- 0,3 %) après une hausse de 2,9 % au trimestre précédent. Il diminue de 1,5 % sur un an en évolution corrigée des variations saisonnières (CVS) :

- La fin de l'année a été marquée par la mise en place des mesures sanitaires, plusieurs filières dans lesquelles le contact avec la clientèle est direct (les centres équestres, les jardiniers, etc.) ont donc été impactées par le confinement,
- Les vendages et les cueillettes de fruits ont été plus précoces qu'en 2019, ce qui a conduit à un transfert de volume des embauches en CDD du 4^{ème} trimestre au 3^{ème} trimestre.

Le nombre d'heures de travail évolue différemment selon la nature du contrat : + 1,1 % pour les contrats à durée indéterminée (CDI) et - 2,8 % pour les contrats à durée déterminée (CDD). En fin de trimestre, le nombre de CDI présents, qui est un indicateur de la permanence de l'emploi, est en hausse de 1,3 % par rapport au troisième trimestre.

La masse salariale baisse de 0,1 %, après une hausse de 3,3 % au trimestre précédent. L'évolution annuelle est de + 0,3 %, pour un montant total trimestriel de plus de 5 milliards d'euros. Le salaire horaire progresse de 0,2 % par rapport au trimestre précédent et de 1,8 % sur un an.

Les quatre secteurs d'activité présentent des évolutions contrastées sur les principaux indicateurs de l'emploi (heures de travail et salaire). La production agricole enregistre une baisse importante de l'emploi salarié, les activités de transformation sont relativement stables, tandis que l'emploi salarié progresse dans le tertiaire et les autres activités agricoles.

| MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse | | @msa_actu |
|--|----------------|---------------------------------|
| Géraldine Vieuille | 01 41 63 72 41 | vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr |
| Céline Sène | 01.41.63.72.36 | Sene.celine@ccmsa.msa.fr |
| 19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex | | |
| Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr | | |



Production agricole : forte baisse de l'emploi salarié

Dans la production agricole, l'emploi salarié, mesuré par le nombre d'heures de travail, baisse de 2,2 %, après + 0,7 % au trimestre précédent. En complément des effets de la crise sanitaire, le secteur a beaucoup souffert des mauvaises conditions météorologiques survenues en 2020 (pluies importantes, puis sécheresse). L'emploi de fin d'année en arboriculture et en viticulture a été très impacté par la baisse de la production.

Les salariés en CDD, hors travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi (TODE), effectuent un volume de travail de 33 millions d'heures, en baisse de 6,4 %. Les salariés en CDI exécutent un volume de travail de 73 millions d'heures, en hausse de 0,9 %. Le nombre d'heures effectuées par les TODE est en baisse de 4,1 % et s'élève à 41 millions d'heures de travail (après - 5 % au trimestre précédent).

A fin décembre, le nombre de contrats en cours, indicateur de l'emploi permanent, s'élève à plus de 400 000, en hausse de 7,0 % par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est notamment portée par les salariés en CDD (+ 11,7 %) alors qu'elle n'est que de + 2 % pour les salariés en CDI.

Le salaire horaire moyen reste stable ce trimestre et s'élève à 13,45 €, mais avec des évolutions contrastées selon les natures de contrat (CDD + 0,7 % à 11,76 € ; CDI - 1,1 % à 14,94 €). La masse salariale du secteur de la production, d'un montant de 1,9 milliard d'euros, baisse de 2,2 % en glissement trimestriel¹.

Transformation agricole : stabilisation de l'emploi

Les salariés du secteur de la transformation réalisent 58,1 millions d'heures rémunérées ; un nombre stable par rapport au trimestre précédent (- 0,1 %). Les évolutions des volumes d'heures sont quasiment similaires pour les différentes natures de contrat : - 0,1 % pour les CDI et 0 % pour les CDD.

Le secteur affiche une hausse du nombre d'emplois présents en fin de trimestre : 130 000 contrats supplémentaires, soit + 0,3 %. Les contrats en CDI fléchissent de - 0,1 % et ceux en CDD augmentent de + 1,4 %.

La masse salariale, d'un montant de 1,1 milliard d'euros, augmente de 0,2 %. Le salaire horaire moyen progresse de 0,3 %. Les salaires horaires moyens par nature de contrat de travail présentent des évolutions contrastées : CDI - 0,6 % (19,98 €) et CDD + 4,3 % (15,08 €). Globalement, il augmente de 0,3 %, à 18,89 €.

Tertiaire agricole : l'emploi salarié continue de progresser

Après un rebond au précédent trimestre (+ 2 %), les salariés effectuent ce trimestre un volume d'heures rémunérées en hausse de 2,2 %. Les évolutions sont positives pour les deux natures de contrat : CDI avec + 2,0 % et CDD + 3,2 %.

Cette croissance est aussi constatée pour les CDI présents en fin de trimestre qui augmentent de 1,6 % alors que les contrats en CDD reculent de 1,4 %. Au total, la hausse atteint 1,0 % (plus de 200 000 contrats).

La masse salariale est orientée à la hausse (+ 1,8 %) ce trimestre, avec 1,8 milliard d'euros.

Le salaire horaire moyen des salariés du secteur baisse de 0,4 % et s'élève à 22,2 €. Pour les salariés en CDI, il baisse de 1,0 % (22,86 €) et pour ceux qui sont en CDD, il augmente de 4,2 % (17,08 €).

¹ - Le glissement trimestriel est obtenu en faisant le rapport entre la valeur à l'instant T et la valeur au trimestre T-1.



Autres activités de service : hausse du nombre d'heures de travail

Le nombre d'heures de travail réalisées dans les autres activités de service s'élève à 45,8 millions, en hausse de 1,0 % par rapport au trimestre précédent (CDI : + 1,2 % et CDD : + 0,7 %).

Dans ce secteur figure la filière cheval (centres d'entraînement et centres équestres) dont l'activité a été complètement arrêtée au deuxième trimestre, puis à nouveau au quatrième trimestre pour les centres équestres (ce sont près de 320 000 heures de moins par rapport au troisième trimestre, soit - 5,4 %). Les jardiniers, ont aussi vu leur activité ralentir fortement pendant le premier confinement (- 8,5 %). Pour les entreprises paysagistes, qui sont majoritaires dans ce secteur, leur activité n'a pas été impactée. Leur progression a permis de compenser la baisse dans la filière cheval.

On dénombre plus de 110 000 contrats présents en fin de trimestre, en hausse de 0,8 % (CDI + 0,7 % et CDD + 0,9 %).

La masse salariale (0,6 milliard d'euros) augmente légèrement (+ 0,5 % après + 15,0 % au troisième trimestre). Le salaire horaire moyen des salariés en CDI baisse de 2,0 % et s'établit à 15,03 €, et pour ceux en CDD, il augmente de + 3,4 % (11,29 €).



MÉTHODOLOGIE

Le terme **d'évolution**, correspond à l'évolution **CVS** (corrigée des variations saisonnières) du trimestre T de l'année N par rapport au trimestre précédent.

DÉFINITIONS

CDD :

Contrats à Durée Déterminée.

CDI :

Contrats à Durée Indéterminée.

Contrats présents en fin de trimestre (mesure de la permanence de l'emploi) :

Nombre de contrats encore en cours le dernier jour du trimestre. Les contrats ayant cessé avant la fin du trimestre, ne sont pas comptabilisés. Si un individu a plusieurs contrats actifs en fin de trimestre, ceux-ci sont tous dénombrés.

CVS :

Série corrigée des variations saisonnières : construite à partir de la série brute, elle neutralise les évolutions habituelles de l'année tout en faisant émerger les tendances de fond et les évolutions exceptionnelles.

Masse salariale :

Montants de rémunération brute sur lesquels sont assises les cotisations sociales. La masse salariale est composée de la rémunération nette et des cotisations légales et conventionnelles de la part ouvrière.

Nombre d'heures de travail rémunérées :

Nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

Production agricole :

Activités de production, d'élevage et d'exploitation du bois. Activités exercées par les entreprises de travaux agricoles, les gardes-chasse, les gardes-pêche et les organismes de remplacement et de travail temporaire.

Transformation :

Activités de transformation de produits agricoles effectuées par des entreprises à statut coopératif, ainsi que les scieries fixes.

Tertiaire :

Activités de services liées au monde agricole. Le régime de protection sociale des salariés des professions agricoles est applicable aux salariés mentionnés à l'article L722.20 du code rural.

Autres activités de service :

Autre nature d'activité axée sur le service à la personne (paysagisme, services à la personne, jardinage, enseignement, entraînement et dressage des chevaux...).

TODE :

Contrats de travail avec allègements de cotisations patronales au titre des mesures en faveur de l'emploi de travailleurs occasionnels (TO) et de demandeurs d'emplois (DE).